

**NOMBRE DE
MEMBRES**

En exercice : 46
Présents et
représentés : 43
Pouvoirs de vote : 3
Absents non
représentés : 0
Nombre de suffrages
exprimés :
Pour : 46
Contre :
Abstentions :

Date d'affichage
13/04/2026

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
Préfecture le :

13/04/2026

Délibération
n°2026-049

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale faite le deux avril sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Michel NICOLAS.

Étaient présents : AUGER Marie, BALDELLI Christophe, BAZIN Alain, BERNERON Jean-Raphël, BERTIN Joël, BERTOLINI Emmanuel, BESNOIT Delphine, BOURGON Mickaël, BRIZION Daniel, COLIN-Jean Paul, COLLARD Nadine, COFTIER Céline, DUPUIS Fabrice, EVRARD Karine, FABE Muriel, FRANCOIS Maryse, FRANIATTE Jean Paul, GARDIEN Gilles, GAUCHE Joël, GERARDY Philippe, GOEURY Pierre-Yves, HABLLOT Emeric, HENRY Charène, HUMBERT Pascal, LAHAYE Philippe, LAJOUX Guillaume, LETURC Michel, MAGUIN Christophe, MARCHETTI Jérôme, MAUCOTEL Alexis, MONCHABLON Clément, NICOLAS Jean-Michel, PAILLAUD Bernadette, PARNY Julien, PATON Jean-Christophe, PIERRON Sébastien, ROBIN Véronique, SAIDANI Vincent, SIDOT Loïc, THOMAS Philippe, TRICHON Laurent, VALENCIN Evelyne, VIJVERBERG Hendrikus.

Étai(ent) excusé(s) :

LEMAIRE Aline ayant donné son pouvoir à MARCHETTI Jérôme,
HOTTIER Catherine ayant donné son pouvoir à FABE Muriel,
PORCHON Eric ayant donné son pouvoir à PAILLAUD Bernadette.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-245501242-20260409-DCC_2026_049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026
Publication : 13/04/2026

Objet : Election des Vice-Présidents

Pour l'autorité compétente par délégation

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-10 et L.5211-41-3 ;

VU la délibération relative à la fixation du nombre de vice-présidents ;

Le Président propose de procéder successivement à l'élection de chacun des vice-présidents.

Pour chaque vice-présidence ouverte, il est procédé à un appel à candidature et à la désignation de trois assesseurs qui seront les mêmes pour les 6 élections :

- Mme Maryse FRANCOIS ;
- M. Christophe MAGUIN ;
- M. Jean-Paul COLIN.

A chaque tour, chaque conseiller est invité à s'installer dans un isolement et à inscrire sur le bulletin le nom du candidat de son choix puis à déposer son enveloppe dans l'urne. Les conseillers se sont déplacés par ordre de village, puis ordre alphabétique pour voter.

A chaque tour, après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Le conseil communautaire procède à l'élection des vice-présidents de la Communauté de Communes du Pays d'Étain.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise :

Election du 1^{er} vice-président – Délégation « Développement économique et formation »

Résultats du 1er tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 46
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 45
- f. Majorité absolue : 23

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
EVARD Karine	37	Trente-Sept
SAIDANI Vincent	8	Huit

ARTICLE 1 : Mme EVARD Karine a été proclamée 1^{ère} vice-présidente.

Election du 2^{ème} vice-président – Délégation « Scolaire et périscolaire »

Résultats du 1er tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 46
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 8
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 38
- f. Majorité absolue : 20

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
DUPUIS Fabrice	38	Trente-huit

ARTICLE 2 : M. DUPUIS Fabrice a été proclamé 2^{ème} vice-président.

Election du 3^{ème} vice-président – Délégation « Aménagement, Urbanisme et Finances »

Résultats du 1er tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 46
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 43
- f. Majorité absolue : 22

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
PATON Jean-Christophe	43	Quarante-trois

ARTICLE 3 : M. PATON Jean-Christophe a été proclamé 3^{ème} vice-président.

Election du 4^{ème} vice-président – Délégation « Cohésion sociale, Enfance, Jeunesse, Santé et Culture »

Résultats du 1er tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 46
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 45
- f. Majorité absolue : 23

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
HENRY Charlène	45	Quarante-cinq

ARTICLE 4 : Mme HENRY Charlène a été proclamé 4^{ème} vice-président.

Election du 5^{ème} vice-président – Délégation « Services techniques, Voirie, Achats »

Résultats du 1er tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 46
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 44
- f. Majorité absolue : 23

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BRIZION Daniel	20	Vingt
HUMBERT Pascal	24	Vingt-quatre

ARTICLE 5 : M. HUMBERT Pascal a été proclamé 5^{ème} vice-président.

Election du 6^{ème} vice-président – Délégation « Environnement, Déchets, Eau et GEMAPI »

Résultats du 1er tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 46
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 14
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 30
- f. Majorité absolue : 16

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BRIZION Daniel	19	Dix-neuf
SAIDANI Vincent	11	Onze

ARTICLE 6 : M. BRIZION Daniel a été proclamé 6^{ème} vice-président.

ARTICLE 7 : Installe lesdits conseillers communautaires élus en qualité de vice-présidents dans l'ordre du tableau tel que susvisé.

ARTICLE 8 : Autorise Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Etain le 13/04/2026



Le Président,

Jean-Michel NICOLAS

Recours, informations des usagers. « La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication en recommandé avec accusé de réception : - soit par un recours gracieux, adressé au président ; - soit par un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Nancy, 5 place de la Carrière – CO 20038 – 54036 Nancy Cedex – le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Après un recours gracieux, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de ce recours. Le rejet implicite intervient suite au silence gardé par le président à l'issue d'une période de deux mois ».